



## MUNICIPALITÉ DE *Lac-Tremblant-Nord*

Séance ordinaire du conseil

Samedi le 6 juin, 2015

**10 h**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

**MISE EN GARDE :** Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Constatation du quorum et légalité de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes)
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2015
5. Ratification des paiements exécutés par chèque.
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant.
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.
9. Avis de motion : *Aucun*
10. Adoption de règlement :
  - 10.1. Règlement 2015-01 constituant un comité consultatif en urbanisme.
  - 10.2. Règlement 2015-02 sur les dérogations mineures.
11. Projets de résolution
  - 11.1. Établissement d'un calendrier de conservation des documents municipaux – délégation de signataire
  - 11.2. Comité de construction du Centre communautaire – nomination de membres
  - 11.3. Travaux à la marina du lac Bibitte – demande de certificat d'autorisation – délégation de signature
12. Rapport des comités
  - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mai 2015.
  - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme
    - 12.2.1. Demande DPCOL150011, matricule 1721-53-3174; demande de permis pour une construction neuve, lot 5011399 du cadastre du Québec
13. Correspondance –
14. Affaires nouvelles.
15. Période d'intervention des membres du conseil
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes)
17. Clôture et levée de la séance.

**NOTE :** Les séances sont publiques et se tiennent au : 144, rue du Couvent Ville de Mont-Tremblant